



## MAIRIE DE RODELLE

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RODELLE, dûment convoqué le vingt-trois août deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.

Présents :

M. Jean-Michel LALLE, Mme Marielle FERAL, M. Jean-François CLAPIER, Mme Céline ROLLAND, Mme Véronique CATUSSE, M. Jérôme GRAS, Mme Martine HENS, M. Jean-Michel LEMOURIER, Mme Nathalie SAHUC,

Pouvoirs de vote :

M. Jérôme DALLO a donné procuration à Mme Marielle FERAL,  
Mme Evelyne PETIT a donné procuration à Mme Nathalie SAHUC,  
M. Gérard TURLAN a donné procuration à M. Jean-François CLAPIER.

Absents :

Mme Nathalie GRIPPON, M. Julien PRIVAT, M. Maxime PUECH.

Secrétaire de séance :

Mme Véronique CATUSSE

**Délibération 2022/43 : Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour des prestations de contrôles périodiques règlementaires d'équipements et autorisation de signature de la convention constitutive afférente.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de contrôles périodiques règlementaires d'équipements à savoir : extincteurs, jeux pour enfants, équipements sportifs, défibrillateurs et cloches des églises.
- de désigner parmi les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Commune de Rodelle, M. Jean-Michel LALLE, comme représentant titulaire et Mme Marielle FERAL, comme représentant suppléant, pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes, ci-annexée, désignant la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes autres pièces nécessaires.

**Délibération 2022/44 : Vente de terrains au lieu-dit Lestourguie, commune de Rodelle.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- de vendre à Monsieur Hervé PUECH les parcelles suivantes :
  - la parcelle cadastrée Section N numéro 1066, d'une superficie totale de 93 m<sup>2</sup>, moyennant 40 € le m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 720 euros ;
  - la parcelle cadastrée Section N numéro 1067, d'une superficie totale de 173 m<sup>2</sup>, moyennant 40 € le m<sup>2</sup>, pour un montant de 6 920 euros ;

Soit un montant total de 10 640 euros, payable en trois fois, par M. PUECH, à la signature de l'acte authentique à concurrence de 3 640 Euros ; le solde payable en deux autres échéances, la première de 3 500 € un an après la signature de l'acte et la deuxième de 3 500 € deux ans après la signature de l'acte, payable à terme sans intérêt.

- que Monsieur Hervé PUECH prendra en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces liées à ce dossier.

**Délibération 2022/45 : Remboursement d'un chèque d'acompte pour la réservation du Couvent de Chantemerle, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé exceptionnellement la demande de remboursement, compte tenu des événements familiaux survenus, qui ont entraîné l'annulation de la réservation du Couvent de Chantemerle.